DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 17/03/2014

**SEANCE DU 10 MARS 2014** 

Délibération n° D-2014-71

Utilisation des équipements sportifs par le Collège Louis de Fontanes - Année scolaire 2012/2013 - Annule et remplace la convention du Collège Louis de Fontanes Délibération D-2013-308

Président:

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

#### Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

#### Excusés:

Madame Blanche BAMANA.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2014**

Délibération n° D-2014-71

**Direction Animation de la Cité** 

Utilisation des équipements sportifs par le Collège Louis de Fontanes - Année scolaire 2012/2013 -Annule et remplace la convention du Collège Louis de Fontanes Délibération D-2013-308

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition des Collèges Niortais les équipements sportifs afin d'assurer la pratique de l'Education Physique et Sportive tout au long de l'année scolaire.

Une participation financière a été sollicitée auprès du Collège Louis de Fontanes pour l'utilisation des équipements sportifs pour l'année scolaire 2012/2013 selon les plannings prévisionnels établis et validés pour cette même période.

Du fait de l'activité évènementielle des équipements, des modifications de créneaux attribués ont eu lieu et par conséquent, il est nécessaire de mettre en conformité les plannings prévisionnels avec l'activité réelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-2013-308 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour la partie concernant le Collège Louis de Fontanes :
- approuver la convention d'utilisation de la Salle Omnisports à Niort par le Collège Louis de Fontanes correspondant à un montant de 11 660,40 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour Madame le Maire de Niort, **Geneviève GAILLARD** L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE